

CONDITIONS DE PRET/LOCATION DE VEHICULE entre Alvergnas Automobiles et le client, bénéficiaire du véhicule:

Avoir + de **21 ans**.

Avoir un **permis de conduire valide de plus de 3 ans**

Laisser une **caution : 2500€**

Attestation:

Je soussigné, nom et prénom.....certifie être en possession d'un permis de conduire français et valide dont le nombre de points me permet de conduire en toute légalité le véhicule qui m'est confié.

Signature du bénéficiaire du véhicule :

En cas de prêt à titre onéreux, le montant (30€ TTC/jour) est payable en CB le jour de la prise de possession du véhicule.

La date de restitution du véhicule de prêt est indiquée sur le contrat. Le bénéficiaire s'engage à restituer le véhicule dans les locaux d'Alvergnas Automobiles à Chambourcy et à signer comme il se doit, le bordereau de restitution.

En cas de retard de restitution, tout jour supplémentaire sera facturé 30€ TTC/jour

En cas de dépassement kilométrique tout kilomètre supplémentaire sera facturé 1€ TTC/km Le contrat stipule 150km/jour.

En cas de restitution du véhicule avec une quantité de carburant non respectée (le véhicule doit être restitué avec le plein) les tarifs suivants seront appliqués + frais de service de 15€ :

Diesel	2.20€ TTC/L	Essence	2.00€ TTC/L
--------	-------------	---------	-------------

En cas de restitution du véhicule sale, les tarifs suivants seront appliqués :

Véhicule sale (intérieur) : 35€ TTC	Véhicule sale (intérieur + extérieur) : 90 TTC
-------------------------------------	--

Assurance : 2 cas (au choix à entourer)

☐ **1/ Le véhicule est assuré par ALVERGNAS AUTOMOBILES.** Si le véhicule est endommagé ou volé pendant la période de prêt/location, le remboursement de la franchise appliquée par l'assurance d'ALVERGNAS AUTOMOBILES (2500€ et 4000€ en cas de vol) sera à la charge du bénéficiaire.

☐ **2/ Le véhicule est assuré par le client** Le client s'engage à faire le nécessaire auprès de son assurance pour assurer le véhicule de prêt/location pendant qu'il en a la jouissance et ce, jusqu'au jour de la restitution et de la signature du bordereau de retour. En cas de sinistre le bénéficiaire devra faire une déclaration à son assurance. Il devra dédommager Alvergnas Automobiles à hauteur du préjudice qu'il aura causé.

Dans les deux cas une caution de 2500€ est nécessaire pour couvrir tout ou partie des dommages ou des amendes et PV survenus pendant que le client a la jouissance du véhicule et ce, jusqu'au jour de la restitution avec la signature du bordereau de restitution. Les véhicules confiés à notre SAV pour diagnostic, réparation ou entretien sont sous la responsabilité d'ALVERGNAS AUTOMOBILES

Attestation :

*Je soussigné, nom et prénom.....certifie avoir fait le nécessaire auprès de mon assurance pour assurer « **TOUT RISQUE** » le véhicule qui m'est confié par ALVERGNAS AUTOMOBILES et ce, du 1^{er} jour du prêt jusqu'à la restitution effective du véhicule.*

Signature du bénéficiaire du véhicule :

Amendes et redevances à la charge de bénéficiaire :

Le bénéficiaire du véhicule de prêt/location est responsable du paiement de toutes les amendes et redevances liées à l'utilisation du véhicule ainsi que de toutes les conséquences pénales, administratives et pécuniaires pouvant résulter des manquements à toute réglementation applicable concernant le véhicule mis à sa disposition pendant la période de location et ce, jusqu'à la récupération des clefs par Alvergnas Automobiles et la signature de l'état des lieux de retour du véhicule d'une part par le bénéficiaire et d'autre part par Alvergnas Automobiles.

Dans le cas où Alvergnas Automobiles serait tenu de payer les amendes et redevances dues par le bénéficiaire, ce dernier **autorise expressément Alvergnas Automobiles à prélever la somme correspondant au montant de l'amende ou de la redevance** et le cas échéant, des majorations dues du fait de l'absence de paiement de ces amendes ou redevances par le bénéficiaire.

Pour chaque amende ou redevance due par le bénéficiaire, ce dernier sera redevable à l'égard d'Alvergnas Automobile de **frais de gestion : 40€**.

En acceptant le contrat de location, **le bénéficiaire autorise Alvergnas Automobiles à prélever**, par débit de sa carte de paiement, les sommes correspondant à ces amendes, redevances et frais de gestion, ou bien, lorsque ce débit n'est pas possible, le client s'engage à régler la facture correspondante.

Nom et Prénom du bénéficiaire :Date :Signature :